

Améliorer le décret inscription, ce n'est pas gagné

Joëlle Milquet a dans ses cartons une refonte du décret régulant les inscriptions en secondaire. Mais son plan ne garantira toujours pas une école pour tous.

NATHALIE BAMPS

Joëlle Milquet a décidé de lifter le décret inscription. On pensait d'abord qu'elle ne toucherait qu'aux critères dits «pédagogiques», en renforçant le choix des parents via le poids donné au critère portant sur le premier choix pour le calcul de l'indice composite qui permet d'attribuer une école secondaire à l'enfant qui sort de 6^e primaire. La ministre de l'Enseignement va plus loin, en supprimant deux des trois critères géographiques, pour ne garder que le critère de la distance «domicile-école secondaire».

A priori, une bonne nouvelle pour les parents qui s'estimaient lésés par le poids donné à des choix posés en amont dans la scolarité de leur enfant (comme la distance domicile-école primaire, ou école primaire-école secondaire). Des choix qui étaient liés parfois à des considérations pratiques, parfois à des considérations pédagogiques (entre trois écoles à pédagogies différentes, on est parfois obligé de choisir l'école la plus éloignée sur le plan géographique, mais correspondant mieux à ses attentes ou aux besoins de son enfant).

Cela étant, à entendre Anne François, coordinatrice de l'ASBL ELEVeS, ardente défenderesse du libre choix des parents (et donc en combat perpétuel contre le décret inscription), la nouvelle mouture du décret ne va pas nécessairement rendre les

choses plus simples. *«On ne fait que déplacer le problème sur la tête d'autres enfants. En ne gardant qu'un seul critère géographique, on va avoir un nombre d'ex aequo encore plus important dans une même école. À Bruxelles par exemple, qu'est-ce qui va différencier deux enfants d'un même immeuble?»,* s'interroge-t-elle.

L'ASBL ELEVeS ne sort pas de sa ligne. *«On ne peut pas résoudre le problème des inscriptions sans penser les choses autrement. C'est-à-dire en se rapprochant du terrain, et mettant sur pied un autre système centré sur des zones géographiques plus petites, et en donnant plus de responsabilités aux directions d'école»,* dit la coordinatrice de l'ASBL.

Cela étant, le projet de Joëlle Milquet doit encore être soumis au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et rien ne dit qu'il va

être accepté sans qu'une virgule y soit changée...

En voulant renforcer les partenariats pédagogiques entre écoles d'un même réseau, la ministre risque de se voir opposer un croche-pied du PS, qui n'y est pas favorable. Ses prédécesseurs (Marie-Dominique Simonet et Marie-Martine Schyns) en savent quelque chose, elles qui ont déjà essayé...

«En ne gardant qu'un seul critère géographique, on va avoir un nombre d'ex aequo encore plus important dans une même école.»

ANNE FRANÇOIS
COORDINATRICE DE L'ASBL ELEVES